



Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le

ID : 059-215901604-20240611-110624_DELIB10-DE

S'LO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024 / 47

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
Présents : 19
Absents excusés : 06
Procurations : 05
Absents : 02
Nombre de suffrages
exprimés : 24
Pour : 24
Contre : 00
Abstentions : 00

Séance du 11 juin 2024

L'an deux mil vingt quatre, le onze juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. MUNARI Eric, M. NOISETTE Patrick, Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. ADAM Pascal donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme ANSART Mélanie donne pouvoir à Mme ROUSSEL Stéphanie, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à Mme DEMORTIER Léa, M. ROLI Jordan donne pouvoir à Mme TOURNAY Sabine, Mme DEHON Ingrid donne pouvoir à Mme CABAREZ Nathalie

Etai(ent) excusé(s) :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, Mme DEHON Ingrid, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. ROLI Jordan, M. WALLERAND Jérémy

Etai(ent) absent(s) :

Mme DENIS Séverine, M. SAHLI Sadreddine

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme MANNINO Stéphanie

Date de convocation
05 juin 2024

OBJET : Renouvellement du bail de chasse à la Société de Chasse Communale de Crespin

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

14 JUIN 2024

Affichage le :

14 JUIN 2024

Le Maire,

Philippe GOLINVAL



Par délibération du 25 Avril 2014, le Conseil Municipal avait renouvelé le bail des droits de chasse des Marais Communaux en faveur de la Société de Chasse de Crespin.

La validité est aujourd'hui expirée et le bail pourrait être renouvelé par notre Notaire, Maître PANTOU suivant les dispositions attributaires suivantes :

- Location des droits de chasse sur les 119 ha environ des Marais Communaux à la Société de Chasse Communale de Crespin, pour 6 années à compter de l'expiration du dernier bail ;
- De fixer la location annuelle à dix-huit euros l'hectare (18 €/ha) ;
- De dire spécialement pour la parcelle cadastrée section B n° 2042, que s'agissant d'une décharge, une réserve est prévue pour la réalisation d'un projet communal d'une superficie de 5 hectares, pour la création d'un parc de panneaux photovoltaïques au sol. Le terrain pourra être utilisé jusqu'en Décembre 2025, sauf pendant la réalisation des études (existence d'une promesse de bail emphytéotique avec la Société E-Sweet en date du 11 Mai 2022 – Délibération n° 2022/25). A compter du 1^{er} Janvier 2026, la superficie de location sera donc ramenée à 114 hectares.
- De réviser le loyer chaque année en fonction de la variation de l'indice départemental des fermages publié par la Préfecture du Nord (Loi n°95-2 du 2 Janvier 1995) ou de tout indice s'y substituant du fait de la loi. .../...

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le

ID : 059-215901604-20240611-110624_DELIB10-DE



Après délibération,
Le Conseil Municipal
à l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix)

- **DECIDE** de renouveler le bail des droits de chasse à la Société de Chasse communale de CRESPIN, pour 6 années avec une application rétroactive à l'expiration du bail de 2014 convenue entre les parties, soit du 1^{er} Avril 2020 au 31 Mars 2026, selon les modalités décrites ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique qui sera dressé par Maître PANTOU, Notaire à Valenciennes.

La Secrétaire de séance

Stéphanie MANNINO



Pour extrait certifié conforme.
Fait à CRESPIN, le 11 juin 2024
Le Maire,

Philippe GOLINVAL